



**CURLING
QUÉBEC**



Politique d'éligibilité (Catégorie Colts)

**Curling Québec
Date de Révision
Novembre 2023**

Politique d'éligibilité

(Catégorie Colts)

Les règlements d'éligibilité suivants s'appliquent à toutes les compétitions Colts qui sont régies par Curling Québec (CQ). Ces compétitions incluent, mais pourraient ne pas être limitées aux tournois du circuit Colts, le championnat provincial Colts ainsi que les éliminatoires régionaux et club hôte menant au championnat provincial Colts.

1) Principes directeurs :

- Une année sera comptabilisée comme une année d'éligibilité lorsqu'une personne aura pratiqué le curling un minimum de cinq (5) fois dans une saison.
- Il n'est pas nécessaire que la pratique du curling ait été faite au Québec ou même dans une autre province ou un autre territoire canadien. Une personne ayant pratiqué le curling dans un autre pays accumule tout de même des années d'expérience.
- Les années de pause de la pratique du curling n'ont pas d'impact sur le nombre d'années d'expérience. Ceci signifie que si une personne a joué par exemple deux (2) ans dans le passé, mais a pris une ou des années de pause, elle en sera à sa troisième (3e) année d'expérience lors de la reprise du sport, indépendamment de la durée de l'arrêt.
- Une personne n'a pas besoin d'être membre d'un club de curling pour qu'une saison puisse être comptabilisée comme une année d'expérience.
- En raison de la pandémie de COVID-19, la saison 2020-2021 n'est PAS comptabilisée puisque la pratique du curling était très limitée et que plusieurs clubs ont été fermés pour la majorité ou l'entièreté de la saison.
- Une personne sera éligible pour compétitionner dans la catégorie Colts si elle en est à sa cinquième saison d'expérience ou moins seulement, sans exceptions.
- Une personne qui participe aussi à d'autres compétitions que des compétitions réservées pour les Colts (par exemple la série Junior, la série Élite ou des compétitions autres de notre série Club) ne perd pas le droit de compétitionner dans la catégorie Colts. Seul le nombre d'années d'expérience a un impact sur l'éligibilité d'une personne.

2) Activités comptant comme une séance de pratique du curling :

- Une séance d'une ligue junior
- Une séance d'un programme junior
- Une séance d'un programme Curling 101 ou Curling 101 pour femmes
- Une séance d'un programme Ascension
- Une séance d'un programme Première Pierre
- Une séance dans tout autre programme de développement offert au Québec ou ailleurs
- Une partie de ligue dans un club de curling
- Une partie dans un tournoi de curling
- Une partie organisée lors d'une location de glace de manière régulière
- Une partie dans le cadre d'un championnat provincial ou autre compétition
- Une pratique de plus de 45 minutes de manière individuelle ou avec d'autres joueurs
- Activités de curling extérieur dans un autre pays que le Canada

• **3) Activités ne comptant pas comme une séance de pratique du curling :**

- Séance d'introduction lors d'une location ponctuelle
- Activité de curling en gymnase (« Rocks and Rings », « FloorCurl », etc.)
- Activité de curling extérieur au Canada
- Participation à un camp de curling
- Participation à une activité de formation (officiel, technicien de glace, entraîneur)
- Arbitrer
- Agir en tant que technicien de glace bénévole ou salarié
- Entraîner une personne ou un groupe de personne

4) Notes additionnelles :

- Pour toutes activités ne figurant pas sur une des listes de la section 2 et de la section 3 de ce présent document, veuillez contacter le Directeur des Compétitions de Curling Québec qui vous indiquera si une activité compte ou pas dans le calcul du nombre d'années d'expérience.
- CQ ne fera pas d'emblée de vérification du nombre d'années d'expérience des joueurs et joueuses dans des événements de la catégorie Colts. Cette décision a été prise en considérant que les années d'expérience peuvent avoir été accumulées n'importe où dans le monde et en considérant que ce travail de vérification serait extrêmement long et ardu.
- CQ se fie sur l'honnêteté des personnes qui participent dans la catégorie Colts. Nous nous attendons à ce que l'esprit d'honnêteté du curling soit pris en compte par les participants et qu'il n'y ait pas de tentatives conscientes de jouer dans la catégorie Colts après avoir accumulé plus de 5 années d'expérience. Nous nous fions sur le fait qu'un participant ayant des doutes sur sa propre éligibilité nous contactera pour clarifier sa situation.
- Pour toute question qu'une personne aurait concernant son éligibilité, veuillez contacter le Directeur des Compétitions de CQ.